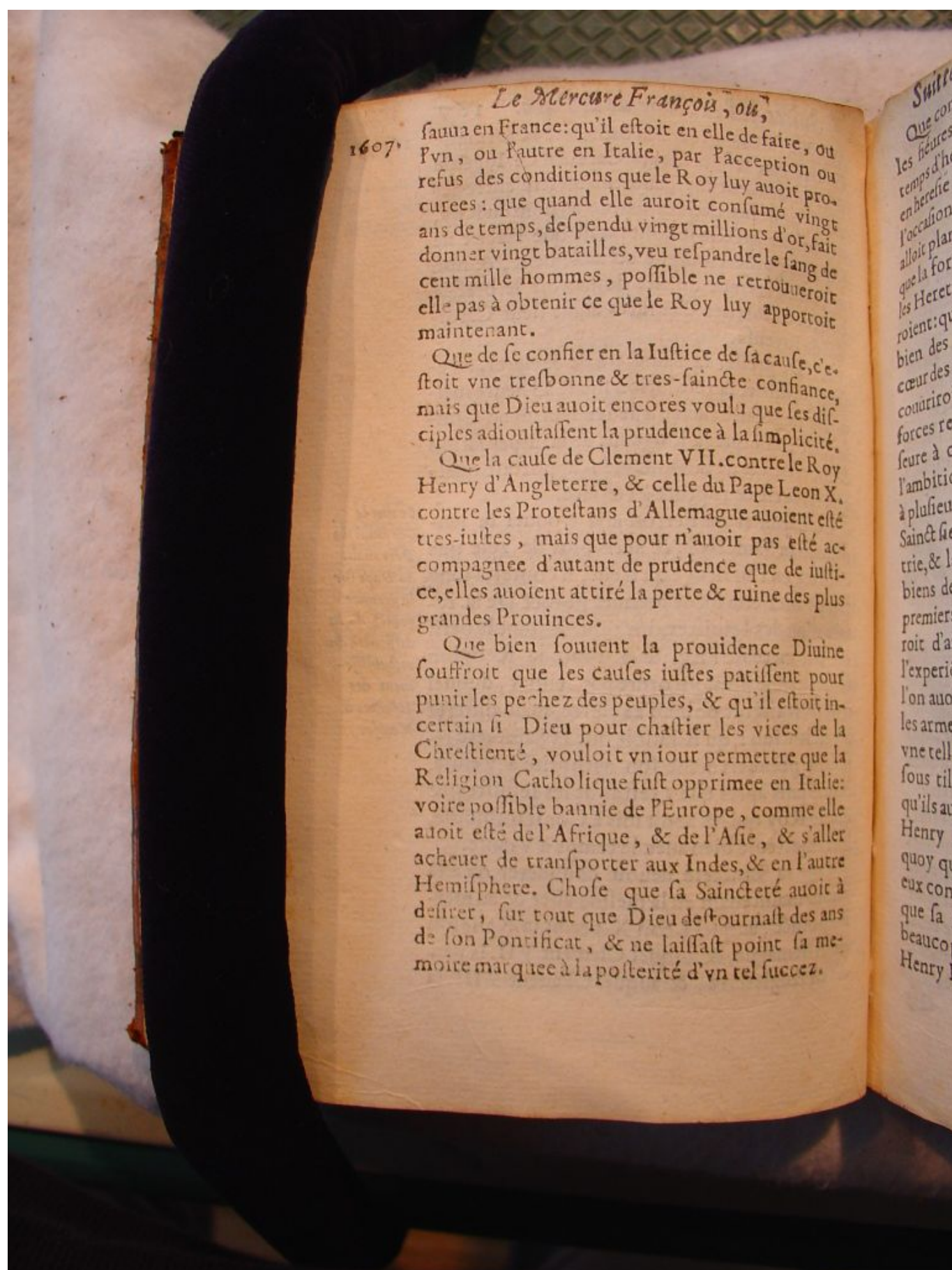
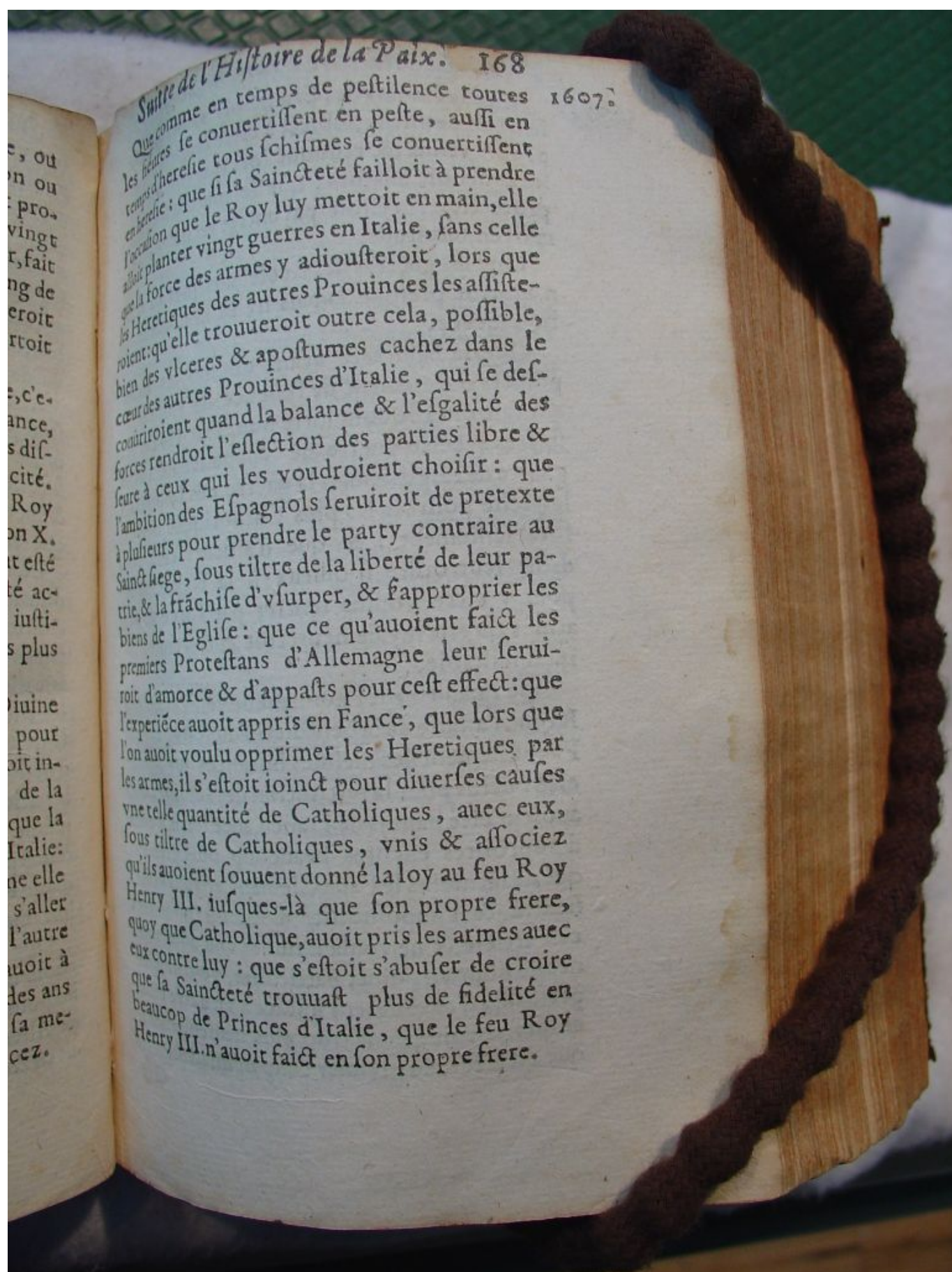


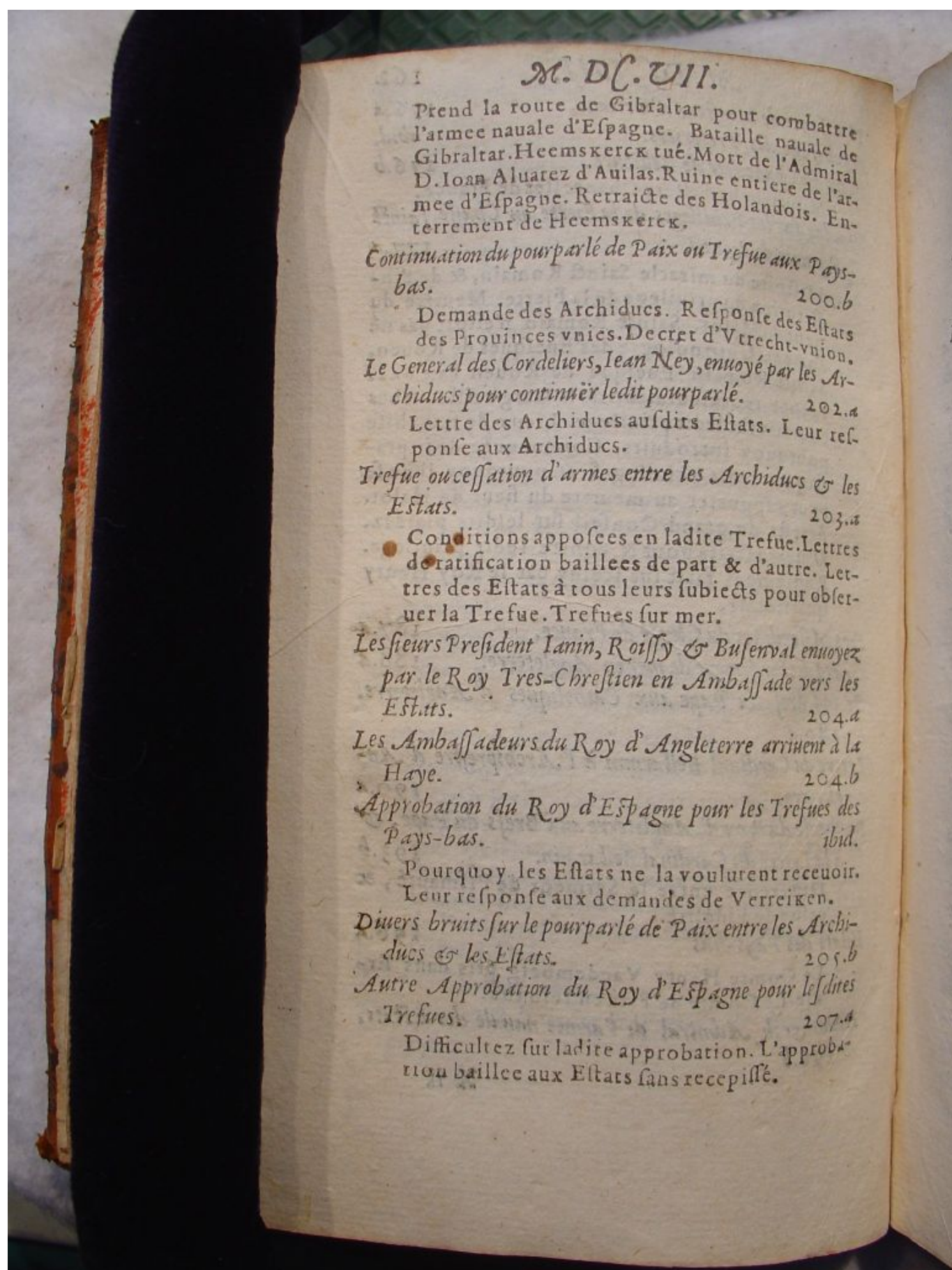
1607_167v.jpg



1607_168r.jpg



1607_162v_Table_4.jpg



M. DC. VII.

Prend la route de Gibraltar pour combattre l'armée navale d'Espagne. Bataille navale de Gibraltar. Heemskerck tué. Mort de l'Admiral D. Joan Alvarez d'Auillas. Ruine entière de l'armée d'Espagne. Retraite des Holandois. Enterrement de Heemskerck.

Continuation du pourparlé de Paix ou Trefue aux Pays-bas.

200.b
Demande des Archiducs. Response des Estats des Prouinces vnies. Decret d'Vtrecht-vnion.

Le General des Cordeliers, Jean Ney, enuoyé par les Archiducs pour continuer ledit pourparlé.

202.a
Lettre des Archiducs ausdits Estats. Leur response aux Archiducs.

Trefue ou cessation d'armes entre les Archiducs & les Estats.

203.a
Conditions apposees en ladite Trefue. Lettres de ratification baillees de part & d'autre. Lettres des Estats à tous leurs subiects pour observer la Trefue. Trefues sur mer.

Les sieurs President Ianin, Roissy & Busenval enuoyez par le Roy Tres-Chrestien en Ambassade vers les Estats.

204.a
Les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre arrivent à la Haye.

204.b
Approbation du Roy d'Espagne pour les Trefues des Pays-bas. *ibid.*

Pourquoy les Estats ne la voulurent recevoir. Leur response aux demandes de Verreiken.

Divers bruits sur le pourparlé de Paix entre les Archiducs & les Estats.

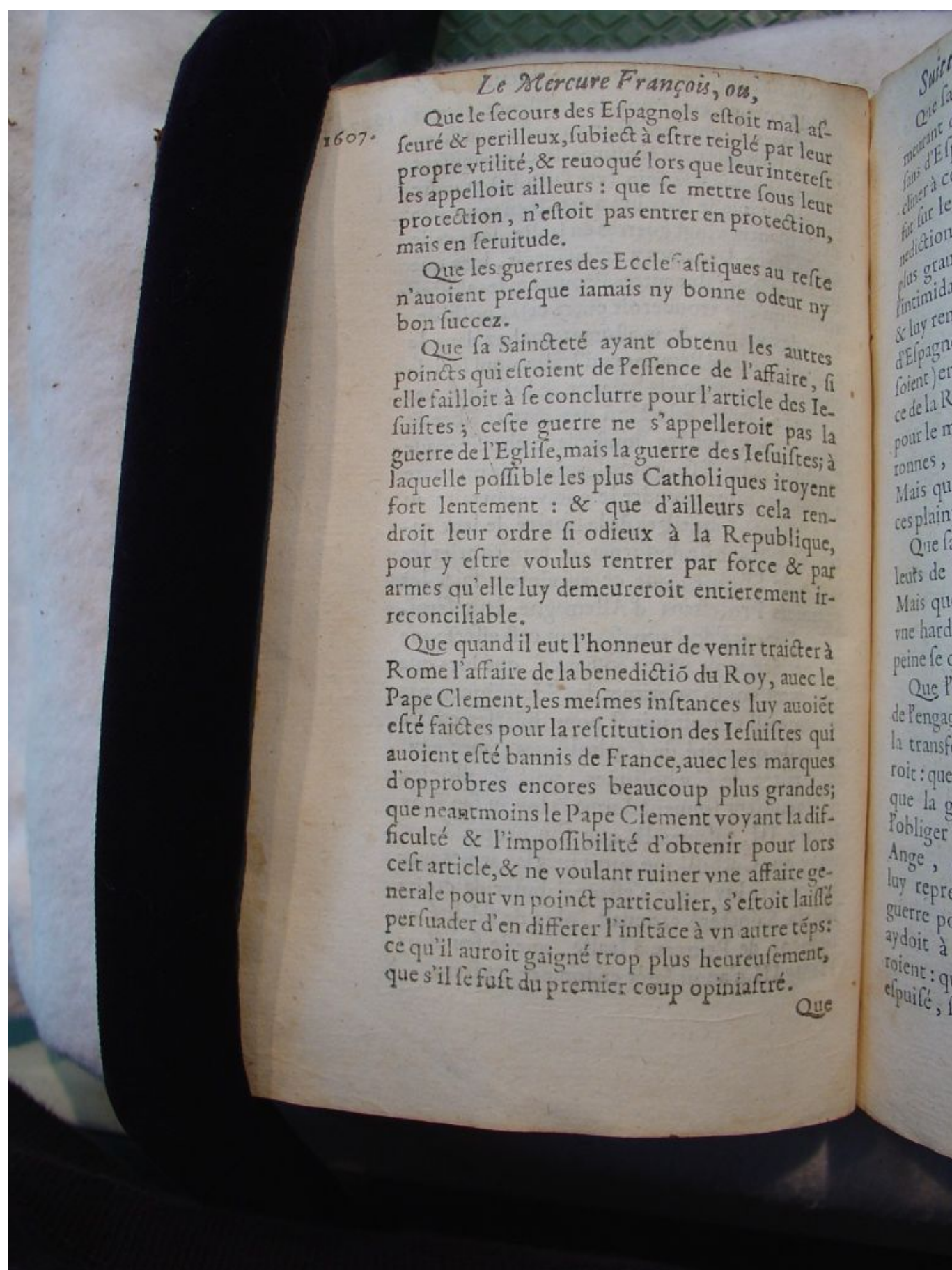
205.b
Autre Approbation du Roy d'Espagne pour lesdites Trefues.

207.a
Difficultez sur ladite approbation. L'approbation baillee aux Estats sans recepissé.

1607_162r_Table_3.jpg

M. DC. VII.	
<i>Naissance de Monsieur d'Orleans.</i>	162
<i>Recherche des Tresoriers.</i>	176.4
<i>Mort du Chancelier de Bellieure.</i>	ibid.
<i>Monsieur de Sillery Chancelier de France.</i>	176.6
<i>Plaidez sur les Priuileges de la Fierce ou Chasse saint Romain de Rouen.</i>	177.4
<i>Histoire du miracle Saint Romain, & de l'institution du priuilege de la Fierce. Meurtre du sieur du Halot. Saint Romain n'estoit pas né l'an 511. Chronologie des Euesques de Rouen. Saint Romain Euesque de Rouen l'an 612. Feinte representation de la Gargouille. Abus commis sur ledit priuilege. Lieux de franchise pourquoy introduits. Comment se doit praeiquer ledit priuilege, & pourquoy il ne se peut rapporter au meurtre du sieur du Halot. Arrests du grand Conseil sur lefdits plaidez. Diuers escrits pour & contre ledit priuilege. Reglement fait sur iceluy par le Roy Henry quatriesme.</i>	
<i>Des Assemblies du Clergé de France.</i>	187.4
<i>Grand desbordement de mer en Angleterre.</i>	188.4
<i>Second Bref du Pape aux Catholiques d'Angleterre.</i>	189.4
<i>Lettre du Cardinal Bellarmin à l'Archiprestre d'Angleterre.</i>	190.4
<i>Response du Roy d'Angleterre aux Brefs du Pape, & à la Lettre du Cardinal Bellarmin.</i>	193.6
<i>Difference entre le Serment de Primauté, & celui de Fidelité.</i>	
<i>Estats des Pays-bas.</i>	196.4
<i>Le Comte Henry Vandenberg pris dans Erle. Le Comte de Falkenstein tué.</i>	
<i>Heemskerck Admiral de l'armee nauale des Estats.</i>	196.6
X ii	

1607_168v.jpg



1607. *Le Mercure François, ou,*
Que le secours des Espagnols estoit mal as-
seuré & perilleux, subiect à estre reiglé par leur
propre vtilité, & reuoqué lors que leur interest
les appelloit ailleurs : que se mettre sous leur
protection, n'estoit pas entrer en protection,
mais en seruitude.

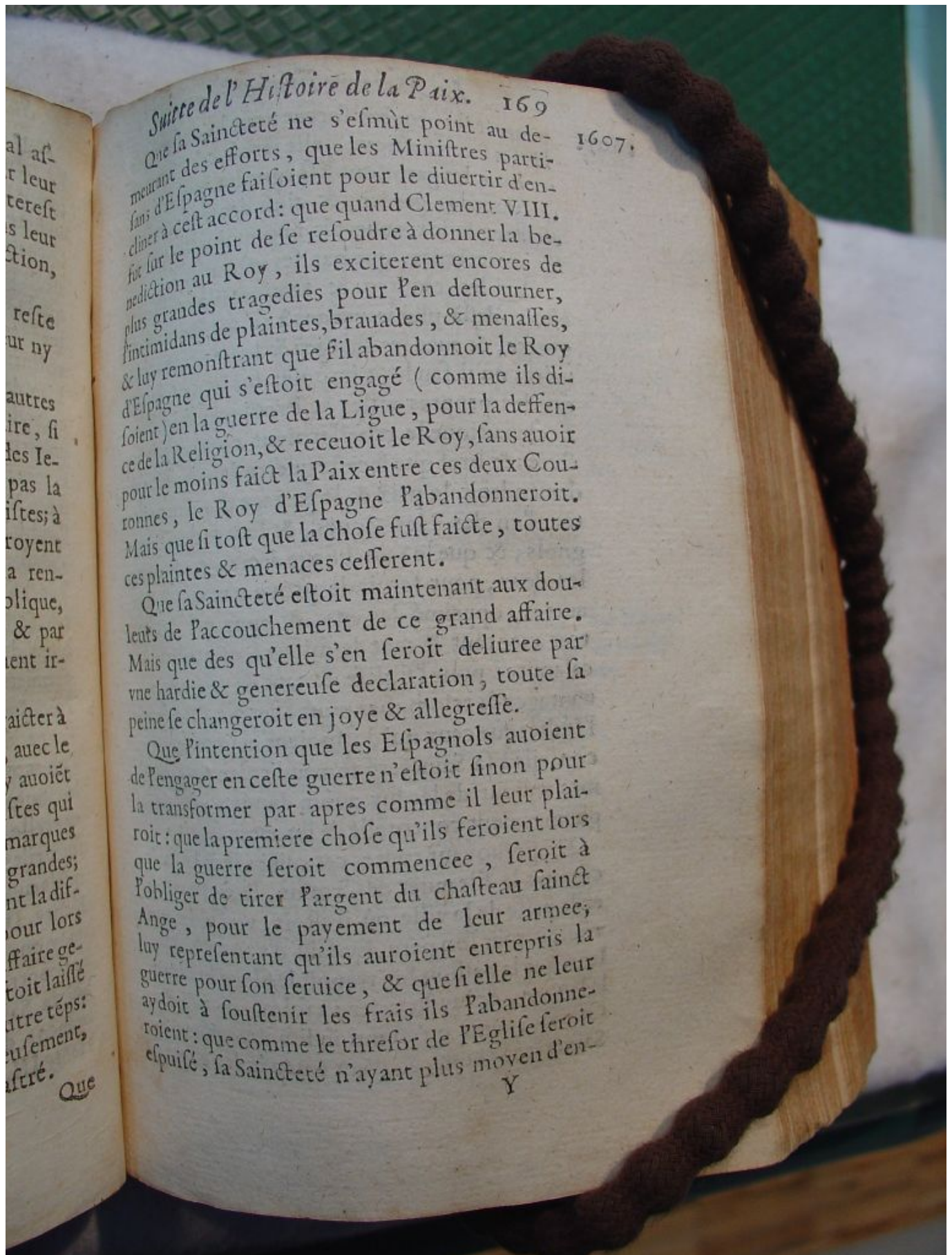
Que les guerres des Ecclesiastiques au reste
n'auoient presque iamais ny bonne odeur ny
bon succez.

Que la Saincteté ayant obtenu les autres
pointes qui estoient de l'essence de l'affaire, si
elle failloit à se conclurre pour l'article des Ie-
suites ; ceste guerre ne s'appelleroit pas la
guerre de l'Eglise, mais la guerre des Iesuites ; à
laquelle possible les plus Catholiques iroyent
fort lentement : & que d'ailleurs cela ren-
droit leur ordre si odieux à la Republique,
pour y estre voulus rentrer par force & par
armes qu'elle luy demeureroit entierement ir-
reconciliable.

Que quand il eut l'honneur de venir traicter à
Rome l'affaire de la benedictio du Roy, avec le
Pape Clement, les mesmes instances luy auoient
esté faictes pour la restitution des Iesuites qui
auoient esté bannis de France, avec les marques
d'opprobres encores beaucoup plus grandes ;
que neantmoins le Pape Clement voyant la dif-
ficulté & l'impossibilité d'obtenir pour lors
cest article, & ne voulant ruiner vne affaire ge-
nerale pour vn point particulier, s'estoit laissé
persuader d'en differer l'instace à vn autre tēps :
ce qu'il auroit gagné trop plus heureusement,
que s'il se fust du premier coup opiniastré.

Que

1607_169r.jpg



1607_169v.jpg

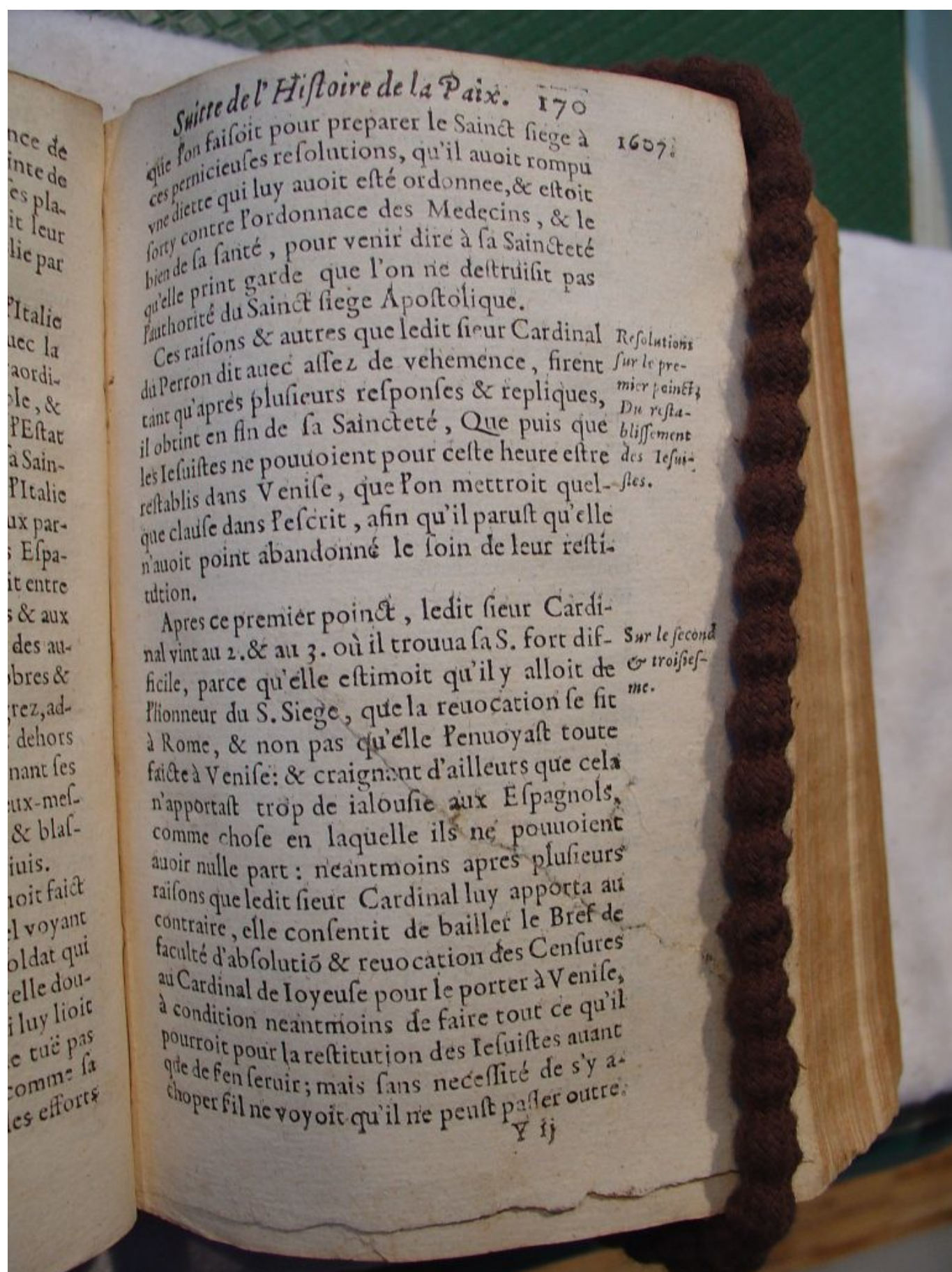
1607. *Le Mercure François, ou,*
 tretenir ses propres forces pour la deffence de
 l'Estat Ecclesiastique, elle seroit contrainte de
 recevoir les garnisons Espagnoles dans ses pla-
 ces pour les garder, & ainsi deviendroit leur
 esclave, & se trouueroit non moins spolie par
 ses protecteurs, que par ses ennemis.

Que les chertez & famines dont l'Italie
 estoit desjà pleine venans à se mesler avec la
 guerre, & avec les charges & leuees extraordi-
 naires qu'il faudroit imposer sur le peuple, &
 que les propres villes & Prouinces de l'Estat
 Ecclesiastique se rebelleroient contre sa Sain-
 cteté; & bref que si ceste guerre duroit, l'Italie
 deviendroit le prix & le partage des deux par-
 tis: l'un des Heretiques, & l'autre des Espa-
 gnols; & que le Saint siege demeureroit entre
 les deux, pour seruir de proye aux vns & aux
 autres, opprimé des vns, & oppugné des au-
 tres avec tant & tant de miseres, opprobres &
 calamitez pour l'Eglise, & tant de progres, ad-
 uantages & triumphes pour l'heresie, & dehors
 l'Italie: que ceux qui donnoient maintenant les
 conseils à sa Saincteté se maudiroient eux-mes-
 mes vn iour de les luy auoir donnez, & blas-
 phemeroient contre elle de les auoir suivis.

Que preuoyant toutes ces ruines il auoit fait
 comme le fils muët de Cræsus, lequel voyant
 en la prise de la ville où il estoit, vn soldat qui
 vouloit tuër son pere, fut saisi d'une telle dou-
 leur, que la passion luy rompit le fil qui luy lioit
 la langue, & luy fit crier au soldat, ne tuë pas
 Cræsus; ainsi qu'estant indisposé comme la
 Saincteté scauoit, & ayant entendu les efforts

Saint
 que son f
 ces penie
 vne diere
 fort con
 bien de sa
 qu'elle pr
 l'authorite
 Ces rai
 da Perro
 tant qu'a
 il obtint
 les Iesuis
 restablis
 que clau
 n'auoit
 titution.
 Apres
 nal vint
 ficile, p
 Pionner
 à Rom
 faite à
 n'appa
 comme
 auoir n
 raisons
 contrai
 faculté
 au Car
 à condi
 pourro
 que de
 choper

1607_170r.jpg



1607_170v.jpg

Le Mercure François, ou,

1607.

*Sur le qua-
triefme &
cinquiéfme.*

Quant au quatriefme & cinquiéfme poinctz, apres quelques contestations sur la forme de l'efcrit qui deuoit estre présenté à sa Saincteté au nom du Roy par lesdits sieur Cardinal de Joyeuse, & d'Alincour Ambassadeur à Rome, ledit sieur Cardinal du Perron impetra d'elle, qu'ils le luy donneroient, & qu'ellen'y changeroit rien qui importast.

*Sur le fixief-
me.*

Ainsi ledit sieur Cardinal eut tout ce qu'il requit de sa Saincteté, excepté sur le fixiefme poinct, qu'elle luy dit, que deslors elle luy donnoit sa resolution, & que le lendemain elle la feroit entendre en particulier à quelques Cardinaux au Consistoire, & l'apresdisnee commenceroit à les appeler l'un apres l'autre en sa chambre pour prendre leur voix en secret, sans pour cela s'obliger à les suivre.

*Bruictz que
les Espa-
gnols inuen-
terent pour
la rupture
du traicté.*

Le lendemain sa Saincteté executa sa parole, & declara au Consistoire son intention en particulier à quelques Cardinaux, & se mit l'apresdisnee à faire venir les autres en sa chäbre pour prendre leur voix secrètement, & continua d'employer toute la semaine en ceste occupation: Mais le Dimanche premier d'Auril sur vne lettre escripte artificieusement pour tel effect par D. Francisco de Castro, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Venise, dans laquelle il mandoit à sa Saincteté que si elle tenoit ferme sur le poinct des Iesuites, qu'elle l'obtiendroit: il courut un bruit dans Rome, que sa Saincteté agitée & combattüe par la plus part des Cardinaux, sur le faict des Iesuites, estoit portée à vne entiere rupture de tout appointement.

1607_171r.jpg

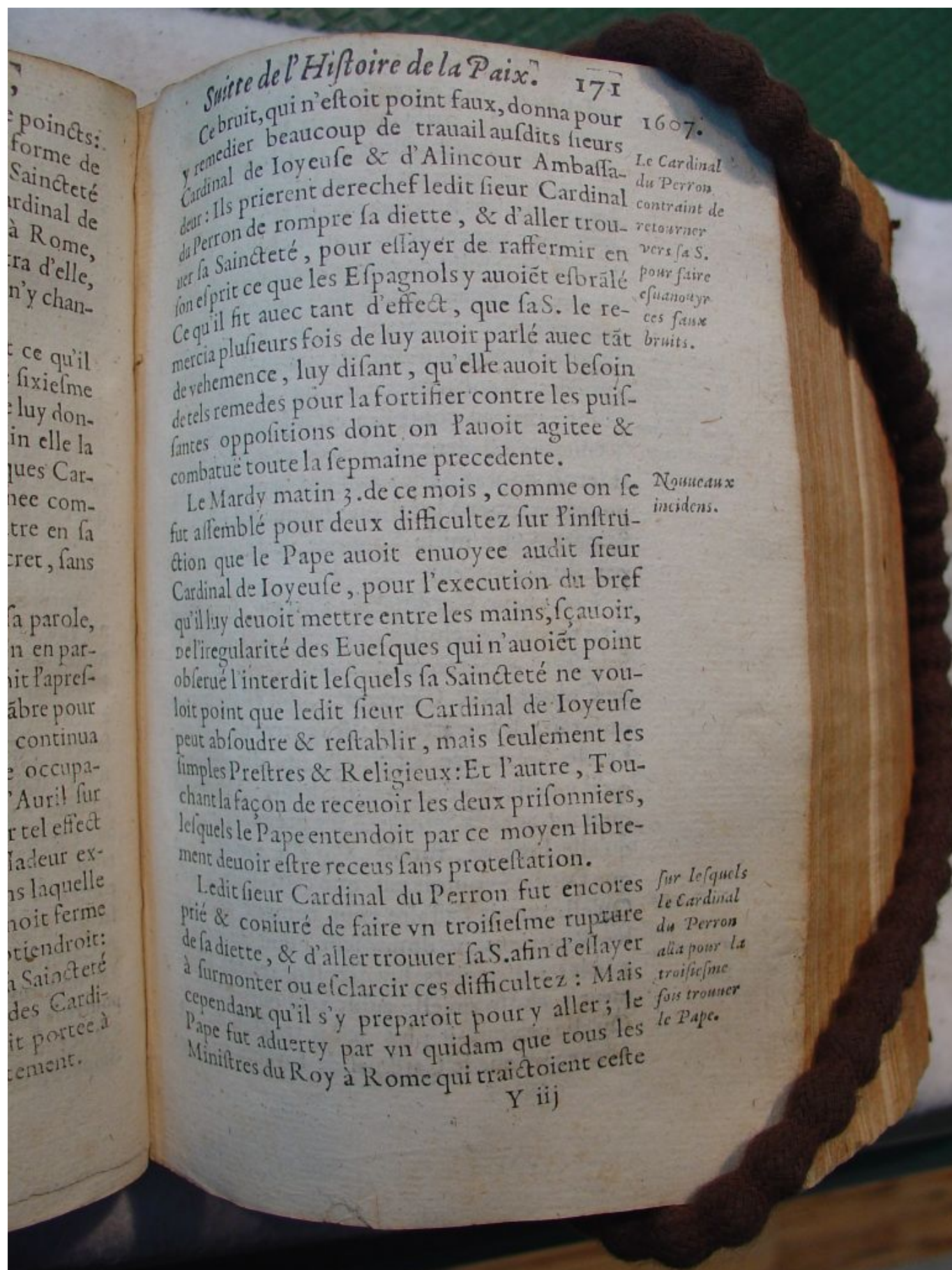


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan